

MONTRÉAL PLUS

Jean-Marc Fournier

Retour des récréations à l'école Notre-Dame-de-Grâce Page 3

Québec débloque 10 millions pour le logement Page 3 >

La Presse

CAHIER E | LA PRESSE | MONTRÉAL | JEUDI 29 MAI 2003

PETITES ANNONCES > DÉCÈS

À la défense d'Adil Charkaoui

ANDRÉ NOËL

DE NOMBREUX groupes militant pour les droits et libertés ont dénoncé, hier, le certificat de sécurité délivré à l'encontre d'Adil Charkaoui, ressortissant marocain habitant Montréal et accusé d'être un terroriste par le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS).

La Ligue des droits et libertés, Amnistie internationale (Canada), l'Association américaine de juristes, la Coalition pour la surveillance internationale des libertés civiles et le Conseil musulman de Montréal affirment que ces certificats ont «des conséquences pour le moins dramatiques sur les droits et libertés».

En vertu de cette procédure exceptionnelle, M. Charkaoui, immigrant reçu âgé de 29 ans, a été arrêté la semaine dernière à Montréal et conduit au Centre de détention de Rivière-des-Prairies. Il doit comparaître demain à la Cour fédérale de Montréal.

Le juge Simon Noël devra décider si le certificat de sécurité signé par Denis Coderre, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, et Wayne Easter, solliciteur général, est raisonnable. Dans l'affirmative, M. Charkaoui sera renvoyé chez lui. Son avocat ne pourra pas en appeler de la décision du juge. Il n'aura pas accès à une bonne partie de la preuve. Le procès se déroulera en partie sans la présence du prévenu.

«En vertu d'un certificat de sécurité, une personne peut être arrêtée et détenue sans être accusée d'aucune infraction, soulignent les groupes de défense des libertés civiles. Son avocat ne connaît pas les allégations précises et n'a pas accès à l'ensemble de la preuve qui pèse sur elle, mais seulement à un résumé de la preuve qui constitue, en somme, une interprétation des faits. La procédure appliquée dans le cas d'un certificat de sécurité est contraire aux règles de justice fondamentale.»

Les groupes donnent divers exemples. Notamment celui du réfugié politique salvadorien Victor Regalado, qui a été frappé en 1982 d'un certificat de sécurité et qui a dû lutter pendant 14 ans pour réussir à démentir les soupçons qui pesaient sur lui.

Au Québec, la dernière personne qui a été expulsée à la suite d'un certificat de sécurité, Mourad Ikhlef, a disparu trois jours après son arrivée en Algérie, selon son frère Nabil. «Lorsqu'un réfugié ou un immigrant est expulsé à cause d'allégations secrètes, cela peut signifier pour lui l'incarcération dans son pays d'origine, de même que la torture ou la mort», soutiennent les groupes.

Ces derniers donnent aussi l'exemple de Mahmoud Jaballab, ressortissant égyptien qui revendique le statut de réfugié au Canada, mais qui pourrit en prison, condamné au confinement solitaire dans une cellule à Toronto, depuis 21 mois. Lui aussi soupçonné de terrorisme, il a réussi à renverser le premier certificat délivré contre lui, mais est visé par un deuxième certificat, sans que le SCRS n'ait donné plus de preuves, affirment les groupes.

Le Conseil des musulmans de Montréal rappelle les propos d'Adil Charkaoui, qui affirme que le SCRS a exercé des pressions sur lui pour qu'il devienne informateur. M. Charkaoui a refusé. Le Conseil affirme que d'autres personnes qui ont refusé de devenir des informateurs se sont vu imposer des certificats. Il se demande si ce n'est pas ce refus qui lui vaut le certificat.

L'organisme accuse le SCRS et la GRC (Gendarmerie royale du Canada) de harceler activement des membres des communautés musulmanes, spécifiquement des «individus d'origine moyen-orientale et arabe». Son président, Salam Elmenyawi, demande «la tenue d'une audience complète, ouverte et publique».

De son côté, la Coalition pour la surveillance internationale des libertés civiles affirme que des centaines de personnes «ont reçu la visite de la police, sans mandat, et ont été emmenées à des fins d'interrogation». Il s'agit selon elle d'un dangereux glissement vers l'abandon de droits fondamentaux.



Photo POIERRE McCANN, La Presse

Sophie Bélisle lance un défi à la Banque Nationale : si on ferme sa banque, elle ferme son compte.

Touche pas à ma banque!

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

SI ELLE MAINTIENT sa décision de fermer dès demain sa succursale de Sainte-Scholastique, à Mirabel, ouverte en 1924, la Banque Nationale (BN) perdra 800 clients.

Un regroupement contre cette fermeture a été créé et cet après-midi, comme l'a indiqué hier Sophie Bélisle, porte-parole des clients frustrés par cette décision, la très grande majorité des détenteurs de compte envahiront l'établissement afin de fermer leur compte. En raison des délais occasionnés par certaines transactions, d'autres clients les imiteront dans les jours suivants.

« La direction de la Banque Nationale

n'est pas cohérente dans ses propos. Elle prétend être à l'écoute de ses clients, mais nous constatons qu'elle ne l'est pas du tout. Nous sommes prêts à travailler avec la banque pour que cette succursale prenne de l'expansion ici. On nous a dit que cette succursale ne perdait pas d'argent, mais qu'elle ne répondait pas au ratio imposé. La clientèle vient d'un peu partout dans Mirabel et même à l'extérieur du territoire », a mentionné Mhume Bélisle qui viendra avec son mari et ses quatre enfants fermer tous les comptes de la famille. Le couple exploite une ferme dans le secteur Saint-Benoît.

Selon M^{me} Bélisle, la BN leur a dit que tous les comptes seront transférés à Saint-Eustache. « Ce n'est pas à Saint-Eustache

que nous voulons aller. Si notre succursale ferme, nous allons aller ma famille et moi ouvrir des comptes dans autre banque », a ajouté M^{me} Bélisle.

Dans Mirabel, on retrouve plusieurs caisses populaires, mais M^{me} Bélisle, comme d'autres clients de cette banque, ne veut pas en entendre parler.

De son côté, le maire de Mirabel, Hubert Meilleur, a indiqué qu'il avait tenté à plusieurs reprises de faire changer d'idée à direction de la BN, mais sans succès. « Pour compenser cette fermeture, m'a-t-on répondu, il y aura un guichet automatique dans un dépanneur du secteur Saint-Augustin », a-t-il ajouté.

Non à la dissolution de l'AMT

Transport 2000 craint que le transport en commun ne recule de 10 ans

BRUNO BISSON

L'INTÉGRATION probable de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) au sein de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pourrait ramener le transport en commun 10 ans en arrière, si les élus municipaux de cette nouvelle organisation persistent dans les querelles de clocher et leur refus historique de reconnaître les problèmes de transport propres à Montréal.

Parce que le transport en commun est un enjeu essentiellement montréalais, avant d'être un problème de banlieue, le directeur général de Transport 2000 Québec, Normand Parisien, a qualifié hier de « dangereuse » une éventuelle dissolution de cette agence gouvernementale, responsable de la gestion et du développement du transport collectif dans les 63 villes qui forment la CMM.

« Notre préoccupation vient de la décentralisation qu'implique l'intégration de

l'AMT au sein de la CMM, explique-t-il. Montréal perdrait sa *juridiction* sur le métro, et il faut voir comment vont réagir les maires des villes des deuxièmes couronnes de banlieue, par exemple, quand on va leur présenter la facture pour financer son déficit. »

Selon M. Parisien, qui a vécu les grandes manœuvres auxquelles a donné lieu la « réforme » Ryan de 1992, les villes de banlieue commenceront par prendre la chose avec philosophie, avant de réclamer un droit de regard sur les opérations des sociétés de transport dans le but de les contraindre à des exercices de restriction pour réduire les coûts, entraînant ainsi des réductions de service, et la désaffection progressive de la clientèle.

« Sans une coordination centrale indépendante du pouvoir politique municipal, le transport en commun est menacé, dit-il. Et sérieusement. Le problème du rapport de Louis Bernard, il est là. Ses formules de financement sont originales. Il ouvre la voie à

des pouvoirs de taxation à la CMM, qui pourrait imposer un péage sur les ponts ou une taxe sur les stationnements hors rue. C'est bien beau. »

« Mais pour que ça marche, poursuit-il, il faut que la CMM fonctionne, que la nouvelle ville de Montréal affirme son leadership, et il va falloir surtout que les 63 maires du territoire de la CMM métropolitaine s'entendent pour investir dans des services qui coûtent cher, mais dont la population a besoin. À regarder les choses aller, on est encore loin de cette maturité-là. »

La Communauté métropolitaine de Montréal souhaite rapatrier en son sein les pouvoirs, les budgets et les responsabilités de l'AMT depuis janvier 2003. Du moins, officiellement. En fait, il y a bien longtemps que cette agence gouvernementale n'existerait plus si on avait laissé seulement les élus municipaux décider de son sort.

Voir AMT en E2



les «5 à 9» TOUS LES JEUDIS
de la BlowUp

Au 800 Place Victoria
Lobby Tour de la Bourse - Entrée rue St-Antoine

Tél.: 514 874 0404 - Métro Place Victoria

Impression d'œuvres photographiques sur place à la demande
PHOTOGALERIE
La galerie est gérée par Reporters Communication, un organisme entièrement dédié à la promotion de la photographie.
photo@blowupgalerie.com

BlowUp
PHOTOGALERIE

Exposition à l'affiche
AMERICA AT THE EDGE
de Steve Simon

jusqu'au 13 juin

EPSON TRECK-HALL ASSINGO Apple

AMT

Suite de la page E1

Ces rivalités se sont accentuées lorsque, contre toute attente, l'AMT a connu entre 1997 et 1999 des succès remarquables comme la création du train de banlieue Blainville/Montréal, l'intégration des services assurés entre les différentes sociétés de transport, et sa contribution à l'augmentation continue de la clientèle du transport collectif, jusqu'à l'an dernier.

L'abcès a finalement crevé l'au-

tomne dernier lorsque l'AMT a annoncé le prolongement de la ligne de train de Blainville jusqu'à Saint-Jérôme, hors du territoire de la CMM. Les municipalités de la CMM, qui paient déjà une quote-part pour des services qu'elles n'ont souvent même pas, ont mal digéré que l'AMT dépasse ses limites territoriales pour offrir à une ville qui n'avait jamais payé de contribution un service considéré comme « la crème de la crème » du

transport en commun.

À l'époque, le maire de Longueuil, Jacques Olivier, a aussitôt demandé publiquement la tête de l'AMT. Dans les mois qui ont suivi, deux rapports commandés par le ministre des Transports ont aussi recommandé de confier à la CMM les pouvoirs et responsabilités de l'AMT.

Depuis, le sort de l'agence gouvernementale est pratiquement scellé. Personne dans le turbulent

milieu des transports ne donne la moindre chance à l'AMT de sortir indemne de la révision des projets et programmes en cours depuis un mois au ministère des Transports.

Pas même Normand Parisien, de Transport 2000 Québec. Même si, à l'opposé du courant dominant, il croit que « quelque chose doit survivre à l'AMT. Et ça ne fait rien si nous sommes les seuls à le croire. Ça fait tellement longtemps qu'on est fait seuls ».

AVIS LÉGAUX - APPELS D'OFFRES - SOUMISSIONS - ENCANS

Avis de certification et d'approbation des conventions de règlement

AFFAIRE INTÉRESSANT LE RECOURS COLLECTIF CONCERNANT LA LYSINE
VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LE PRÉSENT AVIS. IL SE PEUT QU'IL AIT
UNE INCIDENCE SUR VOS DROITS

DESTINATAIRES :

Toutes les personnes qui ont acheté de la lysine, sous toutes ses formes et usages, y compris, et sans s'y limiter, la lysine destinée à la nourriture pour bétail (qu'elle soit à l'état non mélangé ou qu'elle soit mélangée à une nourriture ou autrement) ou toute autre catégorie ou forme de lysine, qu'elle soit destinée à la revente ou autrement (ci-après appelée « lysine »), y compris des produits qui contiennent de la lysine ou de ses dérivés ou des produits dérivés d'animaux qui ont consommé de la lysine entre le 1er juin 1992 et le 27 juin 1995.

1. But du présent avis

Des recours collectifs dans lesquels il est allégué que les défenderesses ont complété pour fixer les prix de la lysine et attribuer des marchés pour celle-ci au Canada, ont été intentés en Ontario, en Colombie-Britannique et au Québec.

Une convention de règlement a été conclue entre les demandeurs (les personnes qui ont intenté les poursuites) et certaines des défenderesses, Archer Daniels Midland Company, Ajinomoto Heartland Inc., Kyowa Hakko Kogyo Company Ltd. et Biokoyowa Inc. (la « convention principale »). En vertu des termes du règlement principal, les défenderesses devront verser 5 250 000 \$ en prestations. L'instance a été certifiée par les tribunaux de l'Ontario le 28 février 2003, de la Colombie-Britannique le 9 mai 2003 et du Québec le 8 mai 2003.

Une convention de règlement séparée a été conclue avec Sewon America Inc. et approuvée par les tribunaux aux dates mentionnées ci-haut. (la « convention Sewon »). En vertu des termes de la convention Sewon, Sewon a coopéré avec les demandeurs en leur procurant des informations et des documents. Aucune prestation monétaire ne sera versée.

Les défenderesses Sewon America Inc., Archer Daniels Midland Company, Ajinomoto Heartland Inc., Kyowa Hakko Kogyo Company Ltd. et Biokoyowa Inc. sont collectivement appelées les « défenderesses qui règlent » dans le présent avis. Le présent avis vise à vous informer au sujet des conventions de règlement et de vos droits en tant que membre du groupe aux termes desdites conventions.

2. Catégories de membres du groupe

Si vous avez acheté de la lysine au Canada, ou en provenance du Canada, entre le 1er juin 1992 et le 27 juin 1995, vous êtes membre du groupe. Les membres du groupe sont classés en 8 catégories :

- | | |
|--|-----------------------|
| 1. Distributeurs | 5. Éleveurs de dindon |
| 2. Producteurs de nourriture pour bétail | 6. Autres fermiers |
| 3. Éleveurs de porc | 7. Consommateurs |
| 4. Éleveurs de poulet | 8. Intermédiaires |

3. Programme de réclamation – Distributeurs, producteurs de nourriture pour bétail et fermiers

Les distributeurs, les producteurs de nourriture pour bétail et les fermiers seront admissibles à toucher une indemnité directe aux termes de la convention principale. Le montant maximum de l'indemnité offerte à tous les distributeurs, producteurs de nourriture pour bétail et fermiers consiste en 4 725 000 \$, majoré des intérêts courus.

L'indemnité sera versée aux distributeurs et aux producteurs de nourriture pour bétail admissibles en fonction de la valeur en dollars des achats de lysine effectués entre le 1er juin 1992 et le 27 juin 1995. Un maximum de 185 000 \$ est disponible afin d'indemniser les distributeurs. Un fonds maximum de 1 184 000 \$ est disponible afin d'indemniser les producteurs de nourriture pour bétail.

L'indemnité sera versée aux fermiers admissibles en fonction de la valeur en dollars des achats de lysine effectués entre le 1er juin 1992 et le 27 juin 1995, multipliée par un pourcentage fixe pour chacune des catégories de nourriture, nourriture pour porcs, nourriture pour dindons, nourriture pour poulets et autre type de nourriture (collectivement appelée « nourriture »). Les fermiers doivent démontrer que la nourriture qu'ils ont achetée contenait de la lysine.

Les éleveurs de porc recevront un minimum de 1 200 000 \$ et un maximum de 1 563 000 \$ en indemnisation. S'il n'est pas nécessaire d'utiliser le niveau minimum d'indemnisation pour indemniser toutes les réclamations des éleveurs de porc, le Conseil canadien des producteurs de porc recevra la différence entre les 1 200 000 \$ et les indemnités versées aux éleveurs de porc admissibles.

Les éleveurs de poulet recevront entre un minimum de 600 000 \$ et un maximum de 857 000 \$ en indemnisation. S'il n'est pas nécessaire d'utiliser le niveau minimum d'indemnisation pour indemniser toutes les réclamations des éleveurs de poulet, l'Institut canadien de la volaille recevra la différence entre les 600 000 \$ et les indemnités versées aux éleveurs de poulet admissibles.

L'indemnisation versée aux distributeurs, aux producteurs de nourriture pour bétail et aux fermiers dépendra en partie du nombre de réclamations qui seront présentées. Les distributeurs, les producteurs de nourriture pour bétail et les fermiers doivent remplir un formulaire de réclamation ainsi que

LA PUBLICATION DU PRÉSENT AVIS A ÉTÉ AUTORISÉE PAR LA COUR SUPÉRIEURE DE JUSTICE DE L'ONTARIO, LA COUR SUPRÊME DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE ET LA COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC.

3146890A



SAQ

APPEL D'OFFRES

Numéro de dossier : SP-1174

Projet : Réfrigérateurs ouverts et compresseurs

Des soumissions pour fournir, livrer et installer des réfrigérateurs et compresseurs, sur demande seulement, dans nos succursales à travers la province sur une période de dix-huit (18) mois, seront reçues au plus tard à 11h (heure locale), le 12 juin 2003 par la Société des alcools du Québec (SAQ).

Le document complet d'appel d'offres est disponible le lundi au jeudi (inclusivement) de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30, aux adresses suivantes :

Siège social 905, avenue De Lorimier
Montréal (Québec) - H2K 3V9

Centre de distribution de Montréal 2021, rue Des Futaillies
Montréal (Québec) - H1N 3M7

Centre de distribution de Québec 2900, rue Einstein
Sainte-Foy (Québec) - G1X 4B3

Un versement non remboursable de cinquante dollars (50 \$) est requis pour obtenir un document d'appel d'offres ainsi que pour chaque exemplaire additionnel. Ce montant est payable en argent comptant ou par chèque certifié fait à l'ordre de la Société des alcools du Québec. Le document complet d'appel d'offres est également disponible gratuitement pour consultation sur place.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant obtenu le document d'appel d'offres directement de la SAQ et ayant une place d'affaires au Québec sont admises à soumissionner. La SAQ ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

3146810A



SAQ

APPEL D'OFFRES

Numéro de dossier : L 0217-173

Projet : Local commercial - SAQ Classique

La Société des alcools du Québec (SAQ) vous invite à lui offrir un local commercial clés en main, à :

MONTRÉAL

Sur la rue Masson, entre la rue Iberville et le boulevard Saint-Michel.

La superficie du local devra être d'environ 418 mètres carrés (±4500 pieds carrés). Le local devra avoir pignon sur rue et prêtreablement sur un niveau. La répartition de la superficie totale demandée devra être de 70 % pour l'aire de vente et de 30 % pour l'aire d'entreposage et de service. Les locaux devront être livrés le 22 avril 2004 et le bail débutera le 22 mai 2004. Le document d'appel d'offres original doit être rempli et retourné au plus tard le 10 juillet 2003 à 14 h.

Vous pourrez vous procurer le document d'appel d'offres au coût de vingt-cinq dollars (25\$) la copie, au siège social de la SAQ situé au 905, avenue De Lorimier à Montréal ou en communiquant, à frais virés s'il y a lieu, au Service localisation et transactions immobilières, au (514) 873-6408.

Veillez prendre note que les heures d'ouverture pour l'achat du document d'appel d'offres sont les suivantes :

Du lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h
Vendredi : 8 h 30 à 12 h 30

La SAQ ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des propositions reçues.

3146812A

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-22-08464-039	COUR DU QUÉBEC Chambre civile
LE PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA, pour le compte de Sa Majesté le Reine du Chef du Canada, ayant son bureau au Complexe Guy-Favreau, 200, boulevard René-Lévesque Ouest, Tour Est, 5 ^e étage, à Montréal, dans le district de Montréal, H2Z 1X4 Demandeur	
c. RACHIDA AZZI, faisant affaire sous la raison sociale de Dogitech et Dogi Tech au 3974, rue Notre-Dame Ouest, Verdun à Montréal, dans le district de Montréal, H4C 1R1 et DANIEL BADEAU, faisant affaire sous la raison sociale Dogi T et Dogi T, Enr. au 4022, Notre-Dame Ouest à Montréal, dans le district de Montréal, H4C 1R5 Défendeurs	
ASSIGNATION ORDRE est donné à RACHIDA AZZI et DANIEL BADEAU de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame Est, salle 2.17, le 4 juillet 2003 à 9 h 00, suite à la publication du présent avis dans LA PRESSE. Une copie de la requête introductive d'instance a été remise au greffe à l'intention de RACHIDA AZZI et DANIEL BADEAU. Montréal, le 26 mai 2003 MARIE-FRANCE LAVOIE GREFFIÈRE DE LA COUR DU QUÉBEC	

Appel d'offres

Ville de Montréal

ERRATUM

Service de l'environnement
voirie et réseaux

Soumission: 9665

Date d'ouverture: 12 juin 2003

Veillez noter que dans la publication du 27 mai 2003, il aurait fallu lire:
- Dépôt de garantie: 44 400 \$, cautionnement ou chèque visé

Nous nous excusons des incon vénients que cette erreur aurait pu occasionner.

Montréal, le 29 mai 2003

La greffière de la Ville,
Me Jacqueline Leduc

3146880

Appel d'offres

Société immobilière du Québec

Recherche d'un local à Laval

DOSSIER N° 895800

Description et localisation : La Société immobilière du Québec désire louer, selon un bail de cinq (5) ans (avec option de renouvellement de cinq (5) ans), un espace de bureaux d'une superficie utilisable minimale de 1 626 m.c., mesuré selon ses normes de mesurage. Le local doit être situé de préférence sur un seul niveau de plancher ou sur 2 étages contigus reliés, sans dénivellation, être accessible aux personnes à mobilité réduite et être situé à l'intérieur du périmètre délimité comme suit : le boul. Chomedey, de la rue Notre-Dame à l'avenue Jean-Béard; l'avenue Jean-Béard, du boul. Chomedey au boul. Daniel-Johnson; le boul. Daniel-Johnson, de l'avenue Jean-Béard au boul. le Carrefour; le boul. le Carrefour, du boul. Daniel-Johnson au boul. le Corbusier; le boul. le Corbusier, du boul. le Carrefour au boul. Saint-Martin; le boul. Saint-Martin, du boul. le Corbusier au boul. des Laurentides; le boul. des Laurentides, du boul. Saint-Martin au boul. de la Concorde; le boul. de la Concorde et son prolongement sur la rue Notre-Dame, du boul. des Laurentides au boul. Chomedey. Les immeubles soumis devront être situés à moins de 500 mètres par voie publique d'un circuit régulier de transport en commun, devront être conformes aux règlements d'urbanisme de la ville et desservis par les réseaux d'égoût et d'aqueduc. Est exclu tout immeuble à vocation partielle ou totalement industrielle et/ou manufacturière. Le périmètre inclut, le cas échéant, les adresses civiques de part et d'autre des voies publiques. Le local ainsi que les aménagements demandés devront être livrés au plus tard le 31 janvier 2004.

Information et procédure : On peut consulter gratuitement la documentation pertinente ou en obtenir un exemplaire au coût de 50 \$ aux bureaux de la Société, à l'adresse suivante : Direction régionale de Montréal, bureau des soumissions, 190, boul. Crémazie Est, 3^e étage, Montréal (Québec) H2P 1E2, (514) 873-5485, poste 5809. Pour renseignements additionnels, veuillez communiquer avec Paul McGraw (poste 5602), André Leclerc (poste 5659) ou Jacinthe Aubin (poste 5660) au (514) 873-5485.

Date/heure de clôture et validité des soumissions : Les soumissions devront être reçues dans l'enveloppe-réponse fournie à cet effet, avant 15 h, le 18 juin 2003 et être accompagnées d'une garantie de soumission au montant de 5 000 \$. Elles seront ouvertes au 190, boul. Crémazie Est, 3^e étage, Montréal (Québec) H2P 1E2. Les soumissions seront valides pour soixante (60) jours à compter de la date de clôture. La Société n'est pas tenue d'accepter la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

Pierre Babineau, ingénieur

Vice-président à la gestion des espaces et des immeubles

Québec

L'ensemble des appels d'offres de la Société peuvent être consultés sur notre site Internet

www.siq.gouv.qc.ca

3145647A

3145648

AVIS LÉGAUX
APPELS D'OFFRES
SOUMISSIONS - ENCANS

MISE AU POINT

Veillez noter les corrections suivantes : Dans notre cahier publicitaire **JOIRS CRAFTSMAN** de 48 pages en vigueur du dimanche 25 au samedi 31 mai 2003, (CC061F503).

À la page 6, Tracteur de pelouse Craftsman 18 hp, 42 po. N° modèle 60488. Prix ord. 2199,99. Solde 1999,50. **L'article n'est pas exactement comme sur l'illustration.**

À la page 16, 39,99 \$. Bracelets en argent sterling ou en argent plaqué or sert de topazes. **Les bracelets sont offerts seulement en argent plaqué or.**

À la page 23, Rabais 50%. Toutes les chemises habillées à manches longues ou à manches courtes Protocol, Arrow et Distinction à prix ordinaires pour hommes. **Le texte aurait dû également indiquer : À l'exception des chemises Protocol Wardrobe Essential et des ensembles avec cravate dont le prix se termine par ,97.**

Dans notre cahier publicitaire des **magasins Meubles et électroménagers** en vigueur du dimanche 25 mai au samedi 7 juin 2003, (FA061F503).

À la page 5, Four à micro-ondes Kenmore 1,9 pi³ à hotte intégrée, n° modèle 85240, 50 \$ de rabais. Prix ord. 549,99 ; maintenant 499,99. **Le prix ordinaire et le rabais sont incorrects.** **L'annonce devrait indiquer : 20 \$ de rabais. Prix ord. 519,99 ; maintenant 499,99.**

Nous sommes sincèrement désolés de tout incon vénient que ces erreurs ont pu causer à nos clients.

SEARS

3147139

Avis public

Ville de Montréal

Assemblées d'information

Commission permanente du conseil sur les arts, la culture et le patrimoine

SUJET: La culture dans les arrondissements montréalais

La commission permanente du conseil sur les arts, la culture et le patrimoine tiendra une assemblée d'information sur les pratiques culturelles dans les arrondissements de Montréal.

Date: Le jeudi 5 juin 2003, à 19 h

Lieu: Salle du conseil de l'hôtel de ville
275, rue Notre-Dame Est
(métro Champ-de-Mars)

Un document d'information peut être consulté à partir du jeudi 29 mai 2003 dans les bureaux Accés Montréal, les bureaux d'arrondissement, à la Direction du greffe au bureau R134 de l'hôtel de ville, et au www.ville.monreal.qc.ca (avis publics).

Délégations de la commission

La commission tiendra une assemblée pour débiter sur ses recommandations relatives aux dossiers de la culture en arrondissement et de l'art public à Montréal.

Date: Le lundi 9 juin 2003, à 13 h.

Lieu: Salle du conseil de l'hôtel de ville
275, rue Notre-Dame Est
(métro Champ-de-Mars)

Ces assemblées comportent une période de questions et commentaires réservée au public. Pour y participer, prière de vous inscrire dans la dernière semaine précédant le début.

Renseignements:

Direction du greffe
Division du soutien aux comités et commissions du conseil
275, rue Notre-Dame Est, bureau R.126
Montréal H2Y 1C6
Téléphone: (514) 872-3770
Télécopieur: (514) 872-9964
commissions_greffe@ville.monreal.qc.ca

3146873

APPELS D'OFFRES

Projet: Travaux de nivellement, terrassement et excavation

Dossier: P03-021

Ouverture: 13 juin 2003 à 11 h 00
(heure locale)

Un cautionnement de soumission est requis pour soumissionner.

Pour informations, s'adresser au (450) 442-8600 poste 8603.

Projet: Service d'entrepreneur plombier

Dossier: P03-020

Ouverture: 13 juin 2003 à 11 h 30
(heure locale)

Un cautionnement de soumission est requis pour soumissionner.

Pour informations, s'adresser au (450) 442-8600 poste 8603.

Projet: Impression commerciale et impression des formulaires

Dossier: P03-018

Ouverture: 12 juin 2003 à 11 h 00
(heure locale)

Un cautionnement de soumission est requis pour soumissionner.

Pour informations, s'adresser au (450) 442-8600 poste 8603.

Projet: Pièces de portes, miroirs et essuie-glace

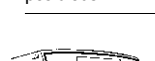
Dossier: P03-016

Ouverture: 16 juin 2003 à 11 h 00
(heure locale)

Un cautionnement de soumission est requis pour soumissionner.

Pour informations, s'adresser au (450) 442-8600 poste 8634.

Documents disponibles au coût de vingt-cinq dollars chacun (25\$) (argent ou chèque visé) non remboursable, à compter du vendredi 30 mai 2003 à 9 h 00 au Service des achats, 1150, boul. Marie-Victorin, Longueuil.



Nos bureaux sont ouverts du lundi au jeudi de 8h30 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 15h30.

Réseau de transport de Longueuil

rtl-longueuil.qc.ca

3146199A

Appel rejeté

Les peines de deux agresseurs sexuels maintenues

CHRISTIANE DESJARDINS

LA COUR d'appel a maintenu la condamnation et les peines infligées à un homme de 38 ans et une femme de 42 ans, qui ont eu des relations sexuelles à répétition avec la fillette du premier, âgée de 5 ans.

L'enfant, qui a attrapé l'herpès de son père, a décrit ce que son père et sa conjointe l'obligeaient à faire avec une précision qui a renversé le juge de première instance. Convaincu de la véracité de son témoignage, le juge Claude Pinard, de la Cour du Québec de Trois-Rivières, a condamné l'homme à six ans de prison, et la femme à quatre ans à l'issue du procès. Les accusés ont nié les faits et interjeté appel. Les prétentions « d'erreurs » du juge, qu'ils ont soulevées en Cour d'appel, n'ont pas convaincu les juges Melvin L. Rohtman, René Dussault et Louis Rochette, qui donnent raison au juge Pinard. Quant à la peine, que les accusés jugeaient trop sévère, le tribunal estime qu'elle n'est pas excessive vu les circonstances de cette affaire impliquant une jeune enfant.

Les faits, particulièrement sordides, se sont produits sur une période de deux ans, entre août 1997 et mars 1999. L'homme, au lourd casier judiciaire, avait la garde de sa fille de 5 ans et vivait avec sa conjointe, elle-même mère de deux fils. À partir d'août 1999, le père a commencé à réveiller sa fille dans sa chambre pour qu'elle vienne le rejoindre dans la sienne. Il lui demandait de se déshabiller et elle devait se soumettre à des actes sexuels divers, dont la masturbation et la fellation, avec lui, sa conjointe, et à l'occasion l'un des fils de celle-ci.

Le père était atteint d'herpès 2, une maladie transmise sexuellement incurable. En décembre 1999, lors d'un examen médical, on a découvert que la fillette avait contracté la même affection. Lors du procès, qui s'est tenu en 2001, cette preuve a pesé lourd dans la balance, d'autant plus que la mère naturelle de la fillette (qui ne vivait plus avec le père) ne souffre pas d'herpès. Ce qui exclut toute possibilité d'une transmission au moment de la naissance. Mais la preuve la plus convaincante a été le témoignage de l'enfant qui avait 8 ans au moment du procès. Le juge Pinard a été étonné par la teneur de ses propos. « On ne peut pas faire autrement que d'en arriver à une conclusion certaine, absolue, hors de tout doute raisonnable que les événements se sont produits, a dit le juge en rendant sa décision. On (la fillette) a décrit les événements, la couleur du sperme, la température du sperme... Ça, il faut avoir vu ça, puis l'avoir senti, dans le sens qu'on l'ait eu sur soi, pour qu'on puisse en arriver à cette conclusion-là. Et vous parlez pas d'un adulte, vous parlez d'une enfant de cinq ans et demi. Il faut que ça ait été vécu pour qu'on puisse le raconter », a expliqué le juge avant de rendre sa décision.

CRISE DU LOGEMENT

Plan d'urgence de 10,7 millions

MARIO CLOUTIER

QUÉBEC – Le gouvernement Charest se prépare à faire face à la crise du logement du 1^{er} juillet avec une enveloppe bonifiée de 10,7 millions en mesures d'urgence. Ainsi, 1500 familles pourront recevoir un supplément au loyer, qu'elles aient ou non des enfants à charge.

Il s'agit d'un programme « plus généreux, plus juste et plus souple » que celui du gouvernement péquiste, selon le ministre des Affaires municipales, Jean-Marc Fournier. Le dernier budget Marois avait prévu 6,1 millions pour 1000 familles ayant des enfants. À la suite d'un avis de la Commission des droits de la personne, M. Fournier s'était engagé à élargir l'aide aux personnes seules ou aux couples sans enfants.

Cet été, le programme libéral permettra aux municipalités dont le taux d'occupation est inférieur à 1,5 % d'offrir des services aux sans-logis. Québec remboursera 50 % des coûts jusqu'à concurrence de 0,25 \$ par habitant. Durant le reste de l'année, la contribution maximale de Québec passera à 0,50 \$ par habitant. Le coût de l'ensemble des mesures d'urgence sera assumé à 80 % par le gouvernement libéral et à 20 % par les villes.

Malgré les mesures annoncées, le ministre des Affaires municipales a avoué que la crise du logement ne sera pas nécessairement terminée à la fin de cette année. Mais il croit que son gouvernement ne la laissera pas se perpétuer comme l'avait fait son prédécesseur.

Atténuer la crise

« L'idée, c'est de travailler sur les deux tableaux en même temps, mesures d'urgence et construction de nouveaux logements, pour s'assurer qu'au moins l'an prochain la crise soit atténuée de façon importante », a-t-il indiqué.

D'ailleurs, le ministre a également annoncé l'accélération de la construction de 1300 logements sociaux additionnels, dans le cadre du programme Accès-Logis, à l'aide d'une mise de fonds de 500 000 \$ en 2003-2004 et de 3 millions en 2004-2005.

Ces investissements devraient atteindre 60 millions à terme, mais les organismes communautaires s'attendaient plutôt à 128 millions, mardi. Le ministre des Affaires municipales a précisé que des négociations sont en cours avec Ottawa pour construire davantage de logements sociaux au Québec, par le truchement du programme Logement abordable.

Contrôle des loyers

Enfin, M. Fournier a commandé une étude

à la Régie du logement portant sur la méthode de fixation des loyers qui est en vigueur depuis 20 ans. À ce sujet, le FRAPRU (Front populaire en réaménagement urbain) s'inquiète du fait que le ministre « réduise le débat », en faisant porter sur l'actuel régime de contrôle des loyers tout le poids de la pénurie de logements.

Le FRAPRU estime qu'avec ces mesures d'urgence, le gouvernement libéral bonifie effectivement ce que le gouvernement du Parti québécois avait mis de l'avant, notamment en incluant les familles sans enfants. Concernant la construction de logements sociaux, le FRAPRU aimerait que les choses bougent plus vite. « Il manque d'argent pour se rendre à l'engagement électoral qui est, je vous le rappelle, de 13 000 logements », insiste François Saillant, porte-parole.

Fusions municipales

Par ailleurs, M. Fournier a confirmé la nouvelle de *La Presse* selon laquelle aucun référendum sur les défusions municipales ne pourra avoir lieu avant 2004. Le sujet a fait l'objet de discussions au Conseil des ministres et sera repris la semaine prochaine, a-t-il dit.

« Dans le scénario actuel, a-t-il confié, il n'y a pas de référendum sur quoi que ce soit en 2003. » Il s'attend toutefois à voir les nouvelles villes proposer des réaménagements et des éléments de décentralisation avant la fin de l'année.

Montréal rivalise enfin avec le reste du Québec

Résultats des examens du Ministère de juin 2002

MARIE ALLARD

QUE LES élèves du secondaire qui préparent leurs examens de fin d'année se rassurent : ils n'auront pas trop à faire pour battre leurs prédécesseurs.

Le ministère de l'Éducation a rendu publics, hier, les résultats obtenus aux épreuves uniques de juin 2002, et ils sont plus faibles que jamais.

Dans l'ensemble du Québec, les élèves ont eu une note moyenne de 73,4 % aux épreuves de langue d'enseignement, langue seconde, histoire, mathématiques et sciences physiques. Ce n'est pas mauvais, mais nettement moins que les 76,3 % obtenus en 1998, un pourcentage qui n'a cessé de chuter depuis. Seul l'enseignement privé connaît une petite remontée, son résultat moyen passant de 79,9 % en 2001 à 80,5 % en 2002. Au public, le score est de 71,8 % cette année, contre 72,1 % l'an dernier.

Les taux de réussite (pourcentage d'élèves

ayant réussi l'épreuve) sont aussi en baisse, passant de 90 % en 1998 à 85,1 % en 2002, pour l'ensemble de la province.

Il y a tout de même une bonne nouvelle : Montréal ne traîne pas trop la patte par rapport à la province. Les élèves des écoles secondaires publiques de la région métropolitaine ont obtenu 71,2 % en moyenne, soit à peine 0,6 % de moins que l'ensemble des Québécois.

« Nous sommes satisfaits de ces résultats, qui démontrent que nos écoles font du bon travail malgré les difficultés auxquelles elles sont confrontées, a commenté Eddy Dunn, directeur général adjoint aux affaires éducatives de la Commission scolaire de Montréal (CSDM). Nous allons tout de même continuer à travailler avec acharnement pour que les notes de nos élèves s'améliorent. »

En 2002, les élèves de la CSDM ont obtenu une note moyenne de 71,7 % et un taux de réussite de 81,9 %. Au secteur privé, les élèves de la région montréalaise ont battu leurs collègues du reste de la province avec une moyenne de 82,2 %, contre 80,5 %.

« À Montréal, la très forte demande pour le privé se traduit par une plus grande sélection des élèves, a expliqué Auguste Servant, porte-parole de la Fédération des établissements d'enseignement privé (FEEP). Il est normal que cela se répercute sur les résultats. »

Le taux d'obtention des diplômes des élèves de moins de 20 ans a également été révélé. Parmi les 89 455 jeunes qui se sont inscrits en première secondaire en 1995-1996, 72,2 % ont obtenu un diplôme de niveau secondaire au bout de sept ans. L'écart persiste entre les taux d'obtention des diplômes chez les filles et les garçons, les premières ayant un taux de 80,5 %, contre 64,3 % chez les seconds.

À la CSDM, le taux d'obtention des diplômes est particulièrement peu reluisant, puisque seuls 56,6 % des élèves y ayant commencé leur secondaire en 1995-1996 ont obtenu un diplôme après sept ans. Chez les garçons, ils sont 51,2 %, et 62,1 % chez les filles.

ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

Les récréations sont de retour

MARIE ALLARD

LES PETITES jambes pourront se dégourdir à l'école Notre-Dame-de-Grâce. Dès septembre, l'établissement primaire remettra la récréation de l'après-midi à l'horaire des élèves, ce qui sonne le glas de la « pause-santé » de cinq minutes, en vigueur depuis un an.

« Les parents sont contents de voir qu'on accorde enfin de l'importance au besoin de bouger des enfants », dit Kevin Copps, l'un des membres du conseil d'établissement.

Cette décision ne s'est toutefois pas prise sans heurt, selon Robert Gendron, directeur du regroupement 1 de la Commission scolaire de Montréal (CSDM). « Les avis étaient partagés, confirme-t-il. L'équipe-école était résolument en attente de la continuation de la pause-santé, tandis que 51 % des parents étaient en faveur du retour de la récréation. Le conseil d'établissement a finalement choisi de respecter cette majorité. »

L'arrivée des beaux jours pousse-t-elle d'autres écoles à faire de même ? « Nous n'observons pas, actuellement, de tendance vers le retour des récréations, indique Claudette Lechasseur, porte-parole de la CSDM. Des milieux sont cependant en train de s'interroger à ce sujet, si bien que nous nous attendons à ce que les récrés soient revenues dans quelques écoles à la prochaine rentrée. »

Dans l'ensemble de la CSDM, c'est près de la moitié des écoles primaires qui ont aboli au moins l'une de leurs récréations, jusqu'à présent. Finir la journée plus tôt, limiter la transmission de rhumes ou permettre de faire des activités de longue durée en classe sont autant de raisons invoquées pour garder les enfants à l'intérieur.

Le ministre refuse de légiférer

Si le régime pédagogique stipule que des pauses doivent être accordées aux élèves, n'en précise ni la durée ni le lieu, ce qui permet diverses interprétations. En février, Sylvain Simard, alors ministre de l'Éducation, s'était engagé à le modifier pour établir un temps minimal de récréation, histoire de permettre aux enfants de « souffler et prendre l'air ».

Au bureau de Pierre Reid, nou-



Le ministre de l'Éducation Pierre Reid.

veau ministre de l'Éducation, on disait, hier, ne pas avoir de réglementation en tête. « Nous croyons aux bienfaits des récréations à l'extérieur, mais la décision d'en avoir ou pas relève du conseil d'établissement des écoles, et nous n'avons pas l'intention de changer cela pour l'instant », indique Caroline Richard, attachée de presse du ministre. L'ajout en 2004 d'une heure et demie de classe par semaine pourrait changer la donne, souligne-t-elle. « Il va falloir que les enfants respirent à un moment donné ! »

Qu'à cela ne tienne, le comité central de parents de la commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB) a envoyé hier une lettre réclamant du ministre Reid qu'il modifie le régime pédagogique. À la CSMB, ce sont 10 des 41 écoles primaires des regroupements Sud et Nord qui ont transformé leurs récréations pour en faire des « pauses-détente ».

« Comme vous le savez, il y a actuellement des problèmes d'obésité chez les enfants, écrit Jocelyne Bénard-Rochon, la présidente du comité central de parents. Pour fournir les efforts intellectuels nécessaires à leur cheminement, ils ont besoin de plus en plus d'exercices physiques, particulièrement les garçons. »

7 Nouveaux Manèges!

Le passeport-saison 2003

Accès illimité* :

- Manèges
- Feux d'artifice
- Spectacles
- Événements spéciaux

*Certaines conditions s'appliquent

La Ronde, nouvelle expérience, nouvelles sensations!

En complétant votre pré-inscription sur laronde.com, vous courez la chance de gagner un Game Cube Nintendo!

Passeport individuel

Nouvelles sensations!

Ce bon de réduction sera honoré les 17, 18, 19, 24, 25, 29, 30, 31 mai ainsi que du 1^{er} au 8 juin 2003, à la billetterie de La Ronde. Limite d'un coupon par personne. Non monnayable. Ne peut être jumelé à aucune autre offre promotionnelle. Taxes en sus. Quantité limitée.

Seulement 65,20\$**

sur présentation de ce bon (prix courant 73,90 \$*)

*Prix sujet à changement sans préavis.

Passeport familial

Nouvelle expérience!

(2 adultes de 18 ans et plus et 2 enfants de 11 ans et moins)

Ce bon de réduction sera honoré les 17, 18, 19, 24, 25, 29, 30, 31 mai ainsi que du 1^{er} au 8 juin 2003, à la billetterie de La Ronde. Limite d'un coupon par personne. Non monnayable. Ne peut être jumelé à aucune autre offre promotionnelle. Taxes en sus. Quantité limitée.

Seulement 155,62\$**

sur présentation de ce bon (prix courant 173 \$*)

*Prix sujet à changement sans préavis.

Pour s'y rendre, prenez le métro :

📍 Jean-Drapeau (autobus 167) • 📍 Papineau (autobus 169)

Renseignements : www.laronde.com - (514) 397-2000

ANNONCES 987-VENDU

100 IMMOBILIER

RENSEIGNEZ-VOUS sur nos escomptes aux particuliers.

700 et 800 - Affaires et Avis - Publiées dans le cahier Affaires, du lundi au samedi.

200 MARCHANDISES ET SERVICES

Surveillez nos tarifs promotionnels : Animaux, Ventes de garage et Marché aux Puces

300 OFFRES D'EMPLOI

Offres d'emploi : Tous les postes sont ouverts également aux femmes et aux hommes. L'incourtournable pour toute personne en recherche d'emploi et pour les employeurs avisés !

400 SERVICES PERSONNELS

Souhaits, rencontres, activités

500 VEHICULES AUTOMOBILE

Publication de votre annonce dans le cahier AUTO du lundi et sur www.capresse.ca

600 LOISIRS ET VEHICULES RÉCRÉATIFS

COMMENT NOUS JOINDRE

Heures d'ouverture : lundi au vendredi, de 8 h à 17 h 30

Par téléphone :
(514) 987-8363

Sans frais :
1 866 987-8363

Par télécopieur :
(514) 848-6287

petitesannonces@lapresse.ca

Adresse postale :
Les petites annonces,
7, rue Saint-Jacques,
Montréal (Québec) H2Y 1K9

Au comptoir :
lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 17 h 30

La Place du Marché...

(2,98 \$ par ligne, par colonne)

Format minimum : 5 lignes par 2 colonnes

Publiée chaque dimanche

Un répertoire de bonnes adresses en agrotourisme

Faites connaître aux milliers de lecteurs vos produits.

La Presse

700 et 800 - Affaires et Avis

Heures d'ouverture : lundi au vendredi, de 8 h à 17 h 30

Par téléphone : (514) 987-8363

Sans frais : 1 866 987-8363

Par télécopieur : (514) 848-6287

petitesannonces@lapresse.ca

900 - Décès, prières, remerciements, anniversaires

Heures de tombée :
Mardi au samedi : 17 h 30 la veille de la parution.
Dimanche et lundi : 17 h 30 le vendredi précédent

Annonces encadrées
48 h avant la parution

Nos annonceurs sont priés de vérifier la teneur de leurs annonces lors de leur première parution. Advenant qu'une annonce soit reproduite incorrectement, l'annonceur doit en aviser aussitôt La Presse qui convient de publier dans la prochaine édition du journal, une version corrigée de celle-ci. Toute erreur ou plainte visant la teneur d'une annonce doit être signalée le jour de sa parution avant 17 h, pour fins de correction lors de la prochaine édition du journal. De même, en cas d'annulation d'une annonce, l'avis à cette fin doit être donné avant 17 h, du lundi au vendredi, le jour qui précède sa parution. Les annonces sont sujettes à l'approbation de leur contenu de même qu'à l'approbation du crédit de l'expéditeur.

La Presse se réserve le droit de publier, d'annuler ou de classer correctement toute annonce sous la rubrique appropriée.

AUTOBAINES

7 jours consécutifs

pour seulement **1,79 \$***

par jour pour 3 lignes

1,93 \$* par ligne supplémentaire par jour *taxes en sus

www.capresse.ca

COIN SHERBROOKE

5 min. du métro

1 1/2 - 2 1/2 - 3 1/2 - 4 1/2

App-meuble disponible

Chauffé, eau chaude...

514-846-1531

514-842-3650

LA CITE, grand 3 1/2

ensolonné, tout incl. vue piscine, juil. 90\$

514-282-1543, 514-802-3558

LUXUEUX 3 1/2

800 pi car., 1400\$

châuffé, juil. 514-831-4709

RUE St-Marc, grand 9 1/2

de triplex, cachet, 4 ch., pl. bois

libre, 1300\$, 514-751-4720

V.M.R., grand duplex 6 1/2

chauffé, tout rénove, 3 ch., 5 électros

garage + stat. ext., très bien situé

juil. 1375 \$, 514-737-3331

V.M.R., luxueux 4 1/2

s/d'incr. les entrées, rénovation

complet, 1200\$, 514-731-7833

V.M.R., rue tranquille 4 1/2

de triplex, très propre, 4 ch., 5 électros

poêle, frigo, 2 balcons, stat. int.

795 \$/mois, 514-223-9696

V.M.R. ADJ., 4 ch., 2 bain

chauffé, ascenseur, 2 salles de bain

complètes, piscine, 1400\$, 514-919-0990

VERDUN, 13 pièces 1/2

r-de-ch, aéré, avec s/col, en face de la

marina, au 131, rue Desmar-

chaus, 1485\$, 514-919-0990

VERDUN, bord eau, 4 1/2

libre et 1er juillet 835\$, 1er sept.

850\$, rénove, chauffé, eau chau-

de, équipés, asc. 514-766-2546

VERDUN OUEST, 2 x 5 1/2

vue sur le fleuve, très propre, bois

bon franc, haut 950 \$, bas

1000 \$/mois, 514-287-4844

VIEUX-MTL, beau loft, ch. fer-

mé, 900 car, balcon, soleil,

piscine ext, 5 électros, gar. al,

1700\$/chauffé, 514-287-1313

VILLERAY, 4 1/2, près métro

Jarry, beau duplex 500 \$ lib.

514-576-7292

VILLERAY, 4 1/2, duplex, près

métro, const. récente, bois, lav

s/c, 1000\$, 514-326-0463

VILLERAY, métro Jarry, grand

4 ch., 2 bain, 1400\$, 514-831-8890

VILLERAY, métro Jarry, 6 1/2

chauffé, ensoleillé, 1200\$, 514-240-0897

VILLE ST-LAURENT, magnifi-

que 3 1/2, électros, chauffage,

éclairage, câble TV, situé dans

maison personnes retraitées,

900 \$/mois, Cstc représente

2003, 450-923-3605

VILLE ST-LAURENT, magnifi-

que 3 1/2, électros, chauffage,

éclairage, câble TV, situé dans

maison personnes retraitées,

900 \$/mois, Cstc représente

2003, 450-923-3605

VILLE ST-LAURENT, magnifi-

que 3 1/2, électros, chauffage,

éclairage, câble TV, situé dans

maison personnes retraitées,

900 \$/mois, Cstc représente

2003, 450-923-3605

VILLE ST-LAURENT, magnifi-

que 3 1/2, électros, chauffage,

éclairage, câble TV, situé dans

maison personnes retraitées,

900 \$/mois, Cstc représente

2003, 450-923-3605

VILLE ST-LAURENT, magnifi-

que 3 1/2, électros, chauffage,

éclairage, câble TV, situé dans

maison personnes retraitées,

900 \$/mois, Cstc représente

2003, 450-923-3605

VILLE ST-LAURENT, magnifi-

que 3 1/2, électros, chauffage,

éclairage, câble TV, situé dans

maison personnes retraitées,

900 \$/mois, Cstc représente

2003, 450-923-3605

VILLE ST-LAURENT, magnifi-

que 3 1/2, électros, chauffage,

éclairage, câble TV, situé dans

maison personnes retraitées,

900 \$/mois, Cstc représente

2003, 450-923-3605

VILLE ST-LAURENT, magnifi-

que 3 1/2, électros, chauffage,

éclairage, câble TV, situé dans

maison personnes retraitées,

900 \$/mois, Cstc représente

2003, 450-923-3605

Immobilier

136 LONGUEUIL, 4 1/2, 7505 mois. Rue Leblanc, chauffé, non éclairé; 1er étage de duplex; acc. par escalier. Prox. services. Rangement. 2 stat. déneigées. Enquête crédit. 450-646-6292.

100 Marché aux puces

1 SET SALON contemporain fleur; 2 causeuses, 1 fauteuil, A1, payé 1500 \$ prix; 5503; 3 unités murales, 1 table, 1 chaise. 514-778-2525.

240

POËLE / FRIGO blancs, neufs, 900 \$, set cuisine 100 \$, mobilier salon versé, neuf, 600 \$, 514-992-7266 laisser message.

300 Offres d'emploi

304 POSTES CADRES ET PROFESSIONNELS. Contrôleur(se) Une société solide, engagée en transformation, fabrication et emballage, recherche un(e) contrôleur(se) bilingue et expérimenté(e).

300

325 TECHNIQUE, MÉTIERS, SOUS-TRAITANCE. MÉCANICIEN(NE) ÉQUIPEMENT LOURD Top Lift Enterprises, chef de file en distribution d'équipement destiné aux ports, quais et voies ferrées, désire embaucher immédiatement un(e) technicien(ne) au service, pour la région de Montréal.

147 CHALETS À LOUER

À 50' DU LAC, 1/2 h St-Sauveur, 450-829-8285, 514-324-2155.

180 ESPACES COMM. INDUSTRIELS À LOUER

PAPINEAU et SAUVÉ 73 000 pi² sur 5 étages, 1200 pi² par étage. Aménagé en école, conversion en local industriel possible.

182 COMMERCES À LOUER

ST-SAUVEUR, rue Principale, resto avec terrasse tout rénové, 60 pi², stat., 450-227-5924.

306 SANTÉ, SERVICES COMMUNAUTAIRES

LE CSSS RECHERCHE des infirmières licenciées (R) auxiliaire (R) spécialisée(s) auxiliaire (R) familiale(s), préposé(e) auxiliaire(s).

327 COIFFURE ESTHÉTIQUE

COIFFEUR(EUSE) Auto, temps plein ou partiel, hôpitaux, centre accusé, urgent besoin. Congé samedi. 514-768-3553.

147 CHALETS À LOUER

À 50' DU LAC, 1/2 h St-Sauveur, 450-829-8285, 514-324-2155.

182 COMMERCES À LOUER

ST-SAUVEUR, rue Principale, resto avec terrasse tout rénové, 60 pi², stat., 450-227-5924.

306 SANTÉ, SERVICES COMMUNAUTAIRES

LE CSSS RECHERCHE des infirmières licenciées (R) auxiliaire (R) spécialisée(s) auxiliaire (R) familiale(s), préposé(e) auxiliaire(s).

327 COIFFURE ESTHÉTIQUE

COIFFEUR(EUSE) Auto, temps plein ou partiel, hôpitaux, centre accusé, urgent besoin. Congé samedi. 514-768-3553.

328 INDUSTRIE DU VÉTEMENT

ACHETEUR(EUSE) chaîne de boutiques recherche acheteur(euse) vêtements pour femmes. Expérience, bilingue. Faire parvenir C.V. au 4810 Jean-Talon Ouest, suite 203, Mtl, Qc H4P 2N4. Fax: 514-731-0864.

147 CHALETS À LOUER

À 50' DU LAC, 1/2 h St-Sauveur, 450-829-8285, 514-324-2155.

182 COMMERCES À LOUER

ST-SAUVEUR, rue Principale, resto avec terrasse tout rénové, 60 pi², stat., 450-227-5924.

306 SANTÉ, SERVICES COMMUNAUTAIRES

LE CSSS RECHERCHE des infirmières licenciées (R) auxiliaire (R) spécialisée(s) auxiliaire (R) familiale(s), préposé(e) auxiliaire(s).

327 COIFFURE ESTHÉTIQUE

COIFFEUR(EUSE) Auto, temps plein ou partiel, hôpitaux, centre accusé, urgent besoin. Congé samedi. 514-768-3553.

328 INDUSTRIE DU VÉTEMENT

ACHETEUR(EUSE) chaîne de boutiques recherche acheteur(euse) vêtements pour femmes. Expérience, bilingue. Faire parvenir C.V. au 4810 Jean-Talon Ouest, suite 203, Mtl, Qc H4P 2N4. Fax: 514-731-0864.

147 CHALETS À LOUER

À 50' DU LAC, 1/2 h St-Sauveur, 450-829-8285, 514-324-2155.

182 COMMERCES À LOUER

ST-SAUVEUR, rue Principale, resto avec terrasse tout rénové, 60 pi², stat., 450-227-5924.

306 SANTÉ, SERVICES COMMUNAUTAIRES

LE CSSS RECHERCHE des infirmières licenciées (R) auxiliaire (R) spécialisée(s) auxiliaire (R) familiale(s), préposé(e) auxiliaire(s).

327 COIFFURE ESTHÉTIQUE

COIFFEUR(EUSE) Auto, temps plein ou partiel, hôpitaux, centre accusé, urgent besoin. Congé samedi. 514-768-3553.

328 INDUSTRIE DU VÉTEMENT

ACHETEUR(EUSE) chaîne de boutiques recherche acheteur(euse) vêtements pour femmes. Expérience, bilingue. Faire parvenir C.V. au 4810 Jean-Talon Ouest, suite 203, Mtl, Qc H4P 2N4. Fax: 514-731-0864.

147 CHALETS À LOUER

À 50' DU LAC, 1/2 h St-Sauveur, 450-829-8285, 514-324-2155.

182 COMMERCES À LOUER

ST-SAUVEUR, rue Principale, resto avec terrasse tout rénové, 60 pi², stat., 450-227-5924.

306 SANTÉ, SERVICES COMMUNAUTAIRES

LE CSSS RECHERCHE des infirmières licenciées (R) auxiliaire (R) spécialisée(s) auxiliaire (R) familiale(s), préposé(e) auxiliaire(s).

327 COIFFURE ESTHÉTIQUE

COIFFEUR(EUSE) Auto, temps plein ou partiel, hôpitaux, centre accusé, urgent besoin. Congé samedi. 514-768-3553.

328 INDUSTRIE DU VÉTEMENT

ACHETEUR(EUSE) chaîne de boutiques recherche acheteur(euse) vêtements pour femmes. Expérience, bilingue. Faire parvenir C.V. au 4810 Jean-Talon Ouest, suite 203, Mtl, Qc H4P 2N4. Fax: 514-731-0864.

147 CHALETS À LOUER

À 50' DU LAC, 1/2 h St-Sauveur, 450-829-8285, 514-324-2155.

182 COMMERCES À LOUER

ST-SAUVEUR, rue Principale, resto avec terrasse tout rénové, 60 pi², stat., 450-227-5924.

306 SANTÉ, SERVICES COMMUNAUTAIRES

LE CSSS RECHERCHE des infirmières licenciées (R) auxiliaire (R) spécialisée(s) auxiliaire (R) familiale(s), préposé(e) auxiliaire(s).

327 COIFFURE ESTHÉTIQUE

COIFFEUR(EUSE) Auto, temps plein ou partiel, hôpitaux, centre accusé, urgent besoin. Congé samedi. 514-768-3553.

328 INDUSTRIE DU VÉTEMENT

ACHETEUR(EUSE) chaîne de boutiques recherche acheteur(euse) vêtements pour femmes. Expérience, bilingue. Faire parvenir C.V. au 4810 Jean-Talon Ouest, suite 203, Mtl, Qc H4P 2N4. Fax: 514-731-0864.

147 CHALETS À LOUER

À 50' DU LAC, 1/2 h St-Sauveur, 450-829-8285, 514-324-2155.

182 COMMERCES À LOUER

ST-SAUVEUR, rue Principale, resto avec terrasse tout rénové, 60 pi², stat., 450-227-5924.

306 SANTÉ, SERVICES COMMUNAUTAIRES

LE CSSS RECHERCHE des infirmières licenciées (R) auxiliaire (R) spécialisée(s) auxiliaire (R) familiale(s), préposé(e) auxiliaire(s).

327 COIFFURE ESTHÉTIQUE

COIFFEUR(EUSE) Auto, temps plein ou partiel, hôpitaux, centre accusé, urgent besoin. Congé samedi. 514-768-3553.

328 INDUSTRIE DU VÉTEMENT

ACHETEUR(EUSE) chaîne de boutiques recherche acheteur(euse) vêtements pour femmes. Expérience, bilingue. Faire parvenir C.V. au 4810 Jean-Talon Ouest, suite 203, Mtl, Qc H4P 2N4. Fax: 514-731-0864.

147 CHALETS À LOUER

À 50' DU LAC, 1/2 h St-Sauveur, 450-829-8285, 514-324-2155.

182 COMMERCES À LOUER

ST-SAUVEUR, rue Principale, resto avec terrasse tout rénové, 60 pi², stat., 450-227-5924.

306 SANTÉ, SERVICES COMMUNAUTAIRES

LE CSSS RECHERCHE des infirmières licenciées (R) auxiliaire (R) spécialisée(s) auxiliaire (R) familiale(s), préposé(e) auxiliaire(s).

327 COIFFURE ESTHÉTIQUE

COIFFEUR(EUSE) Auto, temps plein ou partiel, hôpitaux, centre accusé, urgent besoin. Congé samedi. 514-768-3553.

328 INDUSTRIE DU VÉTEMENT

ACHETEUR(EUSE) chaîne de boutiques recherche acheteur(euse) vêtements pour femmes. Expérience, bilingue. Faire parvenir C.V. au 4810 Jean-Talon Ouest, suite 203, Mtl, Qc H4P 2N4. Fax: 514-731-0864.

147 CHALETS À LOUER

À 50' DU LAC, 1/2 h St-Sauveur, 450-829-8285, 514-324-2155.

182 COMMERCES À LOUER

ST-SAUVEUR, rue Principale, resto avec terrasse tout rénové, 60 pi², stat., 450-227-5924.

306 SANTÉ, SERVICES COMMUNAUTAIRES

LE CSSS RECHERCHE des infirmières licenciées (R) auxiliaire (R) spécialisée(s) auxiliaire (R) familiale(s), préposé(e) auxiliaire(s).

327 COIFFURE ESTHÉTIQUE

COIFFEUR(EUSE) Auto, temps plein ou partiel, hôpitaux, centre accusé, urgent besoin. Congé samedi. 514-768-3553.

328 INDUSTRIE DU VÉTEMENT

ACHETEUR(EUSE) chaîne de boutiques recherche acheteur(euse) vêtements pour femmes. Expérience, bilingue. Faire parvenir C.V. au 4810 Jean-Talon Ouest, suite 203, Mtl, Qc H4P 2N4. Fax: 514-731-0864.

147 CHALETS À LOUER

À 50' DU LAC, 1/2 h St-Sauveur, 450-829-8285, 514-324-2155.

182 COMMERCES À LOUER

ST-SAUVEUR, rue Principale, resto avec terrasse tout rénové, 60 pi², stat., 450-227-5924.

306 SANTÉ, SERVICES COMMUNAUTAIRES

LE CSSS RECHERCHE des infirmières licenciées (R) auxiliaire (R) spécialisée(s) auxiliaire (R) familiale(s), préposé(e) auxiliaire(s).

327 COIFFURE ESTHÉTIQUE

COIFFEUR(EUSE) Auto, temps plein ou partiel, hôpitaux, centre accusé, urgent besoin. Congé samedi. 514-768-3553.

328 INDUSTRIE DU VÉTEMENT

ACHETEUR(EUSE) chaîne de boutiques recherche acheteur(euse) vêtements pour femmes. Expérience, bilingue. Faire parvenir C.V. au 4810 Jean-Talon Ouest, suite 203, Mtl, Qc H4P 2N4. Fax: 514-731-0864.

147 CHALETS À LOUER

À 50' DU LAC, 1/2 h St-Sauveur, 450-829-8285, 514-324-2155.

182 COMMERCES À LOUER

ST-SAUVEUR, rue Principale, resto avec terrasse tout rénové, 60 pi², stat., 450-227-5924.

306 SANTÉ, SERVICES COMMUNAUTAIRES

LE CSSS RECHERCHE des infirmières licenciées (R) auxiliaire (R) spécialisée(s) auxiliaire (R) familiale(s), préposé(e) auxiliaire(s).

327 COIFFURE ESTHÉTIQUE

COIFFEUR(EUSE) Auto, temps plein ou partiel, hôpitaux, centre accusé, urgent besoin. Congé samedi. 514-768-3553.

328 INDUSTRIE DU VÉTEMENT

ACHETEUR(EUSE) chaîne de boutiques recherche acheteur(euse) vêtements pour femmes. Expérience, bilingue. Faire parvenir C.V. au 4810 Jean-Talon Ouest, suite 203, Mtl, Qc H4P 2N4. Fax: 514-731-0864.

147 CHALETS À LOUER

À 50' DU LAC, 1/2 h St-Sauveur, 450-829-8285, 514-324-2155.

182 COMMERCES À LOUER

ST-SAUVEUR, rue Principale, resto avec terrasse tout rénové, 60 pi², stat., 450-227-5924.

306 SANTÉ, SERVICES COMMUNAUTAIRES

LE CSSS RECHERCHE des infirmières licenciées (R) auxiliaire (R) spécialisée(s) auxiliaire (R) familiale(s), préposé(e) auxiliaire(s).

327 COIFFURE ESTHÉTIQUE

COIFFEUR(EUSE) Auto, temps plein ou partiel, hôpitaux, centre accusé, urgent besoin. Congé samedi. 514-768-3553.

328 INDUSTRIE DU VÉTEMENT

ACHETEUR(EUSE) chaîne de boutiques recherche acheteur(euse) vêtements pour femmes. Expérience, bilingue. Faire parvenir C.V. au 4810 Jean-Talon Ouest, suite 203, Mtl, Qc H4P 2N4. Fax: 514-731-0864.

147 CHALETS À LOUER

À 50' DU LAC, 1/2 h St-Sauveur, 450-829-8285, 514-324-2155.

182 COMMERCES À LOUER

ST-SAUVEUR, rue Principale, resto avec terrasse tout rénové, 60 pi², stat., 450-227-5924.

306 SANTÉ, SERVICES COMMUNAUTAIRES

LE CSSS RECHERCHE des infirmières licenciées (R) auxiliaire (R) spécialisée(s) auxiliaire (R) familiale(s), préposé(e) auxiliaire(s).

327 COIFFURE ESTHÉTIQUE

COIFFEUR(EUSE) Auto, temps plein ou partiel, hôpitaux, centre accusé, urgent besoin. Congé samedi. 514-768-3553.

328 INDUSTRIE DU VÉTEMENT

ACHETEUR(EUSE) chaîne de boutiques recherche acheteur(euse) vêtements pour femmes. Expérience, bilingue. Faire parvenir C.V. au 4810 Jean-Talon Ouest, suite 203, Mtl, Qc H4P 2N4. Fax: 514-731-0864.

147 CHALETS À LOUER

À 50' DU LAC, 1/2 h St-Sauveur, 450-829-8285, 514-324-2155.

182 COMMERCES À LOUER

ST-SAUVEUR, rue Principale, resto avec terrasse tout rénové, 60 pi², stat., 450-227-5924.

306 SANTÉ, SERVICES COMMUNAUTAIRES

LE CSSS RECHERCHE des infirmières licenciées (R) auxiliaire (R) spécialisée(s) auxiliaire (R) familiale(s), préposé(e) auxiliaire(s).

327 COIFFURE ESTHÉTIQUE

COIFFEUR(EUSE) Auto, temps plein ou partiel, hôpitaux, centre accusé, urgent besoin. Congé samedi. 514-768-3553.

328 INDUSTRIE DU VÉTEMENT

ACHETEUR(EUSE) chaîne de boutiques recherche acheteur(euse) vêtements pour femmes. Expérience, bilingue. Faire parvenir C.V. au 4810 Jean-Talon Ouest, suite 203, Mtl, Qc H4P 2N4. Fax: 514-731-0864.

147 CHALETS À LOUER

À 50' DU LAC, 1/2 h St-Sauveur, 450-829-8285, 514-324-2155.

182 COMMERCES À LOUER

ST-SAUVEUR, rue Principale, resto avec terrasse tout rénové, 60 pi², stat., 450-227-5924.

306 SANTÉ, SERVICES COMMUNAUTAIRES

LE CSSS RECHERCHE des infirmières licenciées (R) auxiliaire (R) spécialisée(s) auxiliaire (R) familiale(s), préposé(e) auxiliaire(s).

327 COIFFURE ESTHÉTIQUE

COIFFEUR(EUSE) Auto, temps plein ou partiel, hôpitaux, centre accusé, urgent besoin. Congé samedi. 514-768-3553.

328 INDUSTRIE DU VÉTEMENT

ACHETEUR(EUSE) chaîne de boutiques recherche acheteur(euse) vêtements pour femmes. Expérience, bilingue. Faire parvenir C.V. au 4810 Jean-Talon Ouest, suite 203, Mtl, Qc H4P 2N4. Fax: 514-731-0864.

147 CHALETS À LOUER

À 50' DU LAC, 1/2 h St-Sauveur, 450-829-8285, 514-324-2155.

182 COMMERCES À LOUER

ST-SAUVEUR, rue Principale, resto avec terrasse tout rénové, 60 pi², stat., 450-227-5924.

306 SANTÉ, SERVICES COMMUNAUTAIRES

LE CSSS RECHERCHE des infirmières licenciées (R) auxiliaire (R) spécialisée(s) auxiliaire (R) familiale(s), préposé(e) auxiliaire(s).

327 COIFFURE ESTHÉTIQUE

COIFFEUR(EUSE) Auto, temps plein ou partiel, hôpitaux, centre accusé, urgent besoin. Congé samedi. 514-768-3553.

328 INDUSTRIE DU VÉTEMENT

ACHETEUR(EUSE) chaîne de boutiques recherche acheteur(euse) vêtements pour femmes. Expérience, bilingue. Faire parvenir C.V. au 4810 Jean-Talon Ouest, suite 203, Mtl, Qc H4P 2N4. Fax: 514-731-0864.

147 CHALETS À LOUER

À 50' DU LAC, 1/2 h St-Sauveur, 450-829-8285, 514-324-2155.

182 COMMERCES À LOUER

ST-SAUVEUR, rue Principale, resto avec terrasse tout rénové, 60 pi², stat., 450-227-5924.

306 SANTÉ, SERVICES COMMUNAUTAIRES

LE CSSS RECHERCHE des infirmières licenciées (R) auxiliaire (R) spécialisée(s) auxiliaire (R) familiale(s), préposé(e) auxiliaire(s).

327 COIFFURE ESTHÉTIQUE

COIFFEUR(EUSE) Auto, temps plein ou partiel, hôpitaux, centre accusé, urgent besoin. Congé samedi. 514-768-3553.

328 INDUSTRIE DU VÉTEMENT

ACHETEUR(EUSE) chaîne de boutiques recherche acheteur(euse) vêtements pour femmes. Expérience, bilingue. Faire parvenir C.V. au 4810 Jean-Talon Ouest, suite 203, Mtl, Qc H4P 2N4. Fax: 514-731-0864.

147 CHALETS À LOUER

À 50' DU LAC, 1/2 h St-Sauveur, 450-829-8285, 514-324-2155.

182 COMMERCES À LOUER

ST-SAUVEUR, rue Principale, resto avec terrasse tout rénové, 60 pi², stat., 450-227-5924.

